

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1627
22 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE.....	2 – 18	3
A. Session de 2000 de la Conférence	2 - 4	3
B. Participants aux travaux de la Conférence.....	5	3
C. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2000	6 – 11	3
D. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	12 – 13	5
E. Élargissement de la composition de la Conférence	14 – 15	5
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	16	5
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	17	5
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	18	5
III. TRAVAUX DE FOND DE LA CONFÉRENCE AU COURS DE SA SESSION DE 2000.....	19 – 38	5
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	22 – 23	6
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	24	7

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	25 – 26	7
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.....	27 - 28	7
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	29	8
F. Programme global de désarmement.....	30 - 32	8
G. Transparence dans le domaine des armements	33 - 34	8
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes.....	35	8
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	36 - 38	11

I. INTRODUCTION

1. La Conférence du désarmement remet à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2000, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

A. Session de 2000 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 17 janvier au 24 mars, du 22 mai au 7 juillet et du 7 août au 22 septembre 2000. Durant cette période, elle a tenu 25 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres ainsi que des États non membres invités à participer aux débats ont énoncé leurs vues et recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu 7 réunions officieuses consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à des points inscrits à son ordre du jour et à d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, les représentants des États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil et Bulgarie.

B. Participants aux travaux de la Conférence

5. Les représentants des États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

C. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2000

6. À la 837ème séance plénière, le 18 janvier 2000, la Conférence a adopté son ordre du jour pour la session de 2000, conformément au règlement intérieur. Cet ordre du jour (CD/1603) se lit comme suit :

"Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence, en attendant l'achèvement de ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour et sans préjudice de leur issue, adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2000 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées;
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques;
6. Programme global de désarmement;
7. Transparence dans le domaine des armements;
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies."

7. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président a fait la déclaration suivante : "J'aimerais dire, en tant que Président de la Conférence du désarmement, qu'il est pour moi entendu que s'il existe un consensus au sein de la Conférence pour examiner telle ou telle question, cette question peut être traitée dans le cadre de cet ordre du jour".

8. Pendant la session annuelle, les présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations intensives en vue de parvenir à un consensus sur le programme de travail. Leurs propositions, formelles ou informelles, ont été examinées au cours de ces consultations. Toutefois, la Conférence n'est pas convenue d'un programme de travail et elle n'a pas rétabli ni constitué de mécanismes au titre de l'un quelconque des points précis de son ordre du jour à la session de 2000.

9. Outre les documents officiels énumérés ci-après, un certain nombre de propositions informelles concernant le programme de travail ont été avancées par les présidents de la Conférence.

10. La Conférence était saisie des documents officiels suivants :

a) CD/1620, daté du 29 juin 2000, intitulé "Proposition du Président concernant le programme de travail pour la session de 2000 de la Conférence du désarmement";

b) CD/1624, daté du 24 août 2000, intitulé "Proposition du Président concernant le programme de travail pour la session de 2000 de la Conférence du désarmement".

11. Les délégations et groupes de délégations ont aussi exprimé leurs vues sur la question aux séances plénières de la Conférence, vues qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus desdites séances.

D. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

12. Conformément à l'article 32 du règlement intérieur, les États non membres de la Conférence énumérés au paragraphe suivant ont assisté aux séances plénières.

13. La Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 41 États non membres. Conformément au règlement intérieur et à la décision prise à la session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maurice, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Slovénie, Soudan, Thaïlande, Uruguay et Zambie.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

14. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt l'élargissement de la composition de la Conférence.

15. Des demandes d'admission à la qualité de membre avaient été reçues, depuis 1982, des 21 États énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie et Jordanie.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

16. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

17. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêtent l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

18. Conformément à l'article 42 du règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de particuliers a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/34).

III. TRAVAUX DE FOND DE LA CONFÉRENCE AU COURS DE SA SESSION DE 2000

19. La Conférence a effectué ses travaux de fond à sa session de 2000 en s'appuyant sur son ordre du jour. La liste des documents publiés par la Conférence et le texte de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus in extenso, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2000, ainsi que le texte des comptes rendus in extenso des séances de la Conférence.

20. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 14 janvier 2000, émanant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (CD/1602) et transmettant toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, en 1999, qui étaient consacrées ou touchaient au désarmement et à la sécurité internationale, y compris celles où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement :

- 54/44 "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive" (par. 2 et 5)
- 54/52 "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes" (par. 2, 4 et 5)
- 54/53 "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" (par. 5, 6 et 8)
- 54/54 C "Interdiction de déverser des déchets radioactifs" (par. 1, 4 et 5)
- 54/54 D "Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires" (par. 4 b))
- 54/54 G "Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour" (par. 12 et 13)
- 54/54 M "Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional" (par. 2)
- 54/54 N "Désarmement régional" (par. 1)
- 54/54 O "Transparence dans le domaine des armements" (par. 6)
- 54/54 P "Désarmement nucléaire" (par. 9, 10 et 11)
- 54/55 D "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires" (par. 1 et 2)
- 54/56 A "Rapport de la Commission du désarmement" (par. 4)
- 54/56 B "Rapport de la Conférence du désarmement" (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8).

21. À la 837^{ème} séance plénière, le 18 janvier 2000, le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a transmis à la Conférence un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de l'ouverture de la session de 2000 (CD/PV.837).

A. Cessation de la course aux armements nucléaires
et désarmement nucléaire

22. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, y compris en ce qui concerne le désarmement nucléaire et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

23. Outre les documents énumérés au paragraphe 10 ci-dessus, les documents suivants, qui portaient sur ce point, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1609, daté du 24 mars 2000, présenté par la délégation néo-zélandaise, intitulé "Résolution sur le désarmement nucléaire adoptée par le Parlement néo-zélandais le 23 février 2000";

b) CD/1614, daté du 25 mai 2000, intitulé "Lettre datée du 23 mai 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent du Mexique, transmettant, au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, la partie du texte adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, qui a trait à certaines mesures pratiques à prendre pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité".

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

24. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 62 à 71 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

25. Outre les documents énumérés au paragraphe 10 ci-dessus, le document suivant qui portait sur ce point a été présenté à la Conférence :

a) CD/1606, daté du 9 février 2000, intitulé "Lettre datée du 9 février 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Chine à la Conférence du désarmement, transmettant le texte d'un document de travail intitulé 'Position et suggestions de la Chine quant aux moyens de traiter, dans le cadre de la Conférence du désarmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace'".

26. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

27. Il n'a pas été présenté à la Conférence de nouveaux documents au titre de ce point particulier de l'ordre du jour pendant la session de 2000, mais les documents énumérés au paragraphe 10 ci-dessus traitaient, entre autres, de cette question.

28. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

29. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 79 à 82 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

F. Programme global de désarmement

30. Au cours des séances plénières, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 83 à 89 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

31. Au cours des séances plénières de la Conférence, plusieurs délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question des mines terrestres antipersonnel, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

32. Outre les documents énumérés au paragraphe 10 ci-dessus, les documents suivants, qui portaient sur la question des mines terrestres antipersonnel, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1608, daté du 15 mars 2000, intitulé "Lettre datée du 14 mars 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires et Représentant permanent adjoint du Bélarus, transmettant des renseignements concernant le Séminaire international sur le déminage humanitaire et l'élimination des stocks de mines, qui s'est tenu à Minsk les 6 et 7 mars 2000".

G. Transparence dans le domaine des armements

33. Il n'a pas été présenté à la Conférence de nouveaux documents au titre de ce point particulier de l'ordre du jour pendant la session de 2000, mais les documents énumérés au paragraphe 10 ci-dessus traitaient, entre autres, de cette question.

34. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

35. Pendant sa session de 2000, la Conférence a aussi été saisie des documents suivants :

a) CD/1596, daté du 29 septembre 1999, intitulé "Note verbale datée du 16 septembre 1999, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Kazakhstan, transmettant le texte de la Déclaration sur les principes régissant les relations entre États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance entre pays d'Asie";

- b) CD/1597*, daté du 26 octobre 1999, intitulé "Lettre datée du 8 octobre 1999, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite par M. V. O. Rakhmanine, Directeur du département de l'information et de la presse du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie";
- c) CD/1598, daté du 1er novembre 1999, intitulé "Note verbale datée du 28 octobre 1999, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 14 octobre 1999 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie";
- d) CD/1599, daté du 4 novembre 1999, intitulé "Lettre datée du 3 novembre 1999, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie";
- e) CD/1600, daté du 29 novembre 1999, intitulé "Lettre datée du 26 novembre 1999, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 23 novembre 1999 par le porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères au sujet de la soumission, à la Douma d'État de l'Assemblée fédérale russe, pour ratification, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'a signé la Fédération de Russie le 24 septembre 1996";
- f) CD/1601, daté du 10 janvier 2000, intitulé "Lettre datée du 13 décembre 1999, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pérou, transmettant le texte de l'"Appel de Lima", que les États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL) ont adopté à la seizième session ordinaire de la Conférence générale de cet organisme international, tenue à Lima (Pérou) du 30 novembre au 1er décembre 1999";
- g) CD/1604, daté du 24 janvier 2000, intitulé "Lettre datée du 14 janvier 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Norvège, transmettant le résumé en anglais d'un rapport du Gouvernement norvégien sur les exportations norvégiennes de matériels de défense en 1998";
- h) CD/1605, daté du 27 janvier 2000, intitulé "Lettre datée du 26 janvier 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les représentants permanents de la Chine et de la Fédération de Russie, transmettant la déclaration commune faite par le Président Jiang Zemin et le Président Boris Eltsine, le 10 décembre 1999";
- i) CD/1607, daté du 15 mars 2000, intitulé "Lettre datée du 15 février 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Norvège, transmettant le texte intitulé 'Éléments d'une conception commune', issu de la deuxième Réunion d'Oslo sur les armes légères, tenue à Oslo (Norvège) les 6 et 7 décembre 1999";

j) CD/1610, daté du 29 mars 2000, intitulé "Lettre datée du 23 mars 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Mongolie, transmettant le texte de la loi de la Mongolie relative à son statut d'État exempt d'armes nucléaires et de la résolution que le Parlement mongol a adoptée à ce sujet le 3 février 2000";

k) CD/1611, daté du 25 avril 2000, intitulé "Lettre datée du 20 avril 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 14 avril 2000 par M. V. V. Poutine, Président par intérim de la Fédération de Russie, à l'occasion de la ratification, par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, du Traité START II et de l'ensemble d'accords conclus en 1997 sur des questions relatives à la défense antimissile";

l) CD/1612, daté du 26 avril 2000, intitulé "Lettre datée du 25 avril 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 21 avril 2000 par le Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale russe";

m) CD/1613, daté du 23 mai 2000, intitulé "Lettre datée du 22 mai 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 18 mai 2000 par le Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion de l'achèvement de la procédure de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Assemblée fédérale russe";

n) CD/1615, daté du 25 mai 2000, intitulé "Lettre datée du 25 mai 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte d'une déclaration faite par le Ministre pakistanais des affaires étrangères au sujet des résultats de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à New York du 24 avril au 20 mai 2000";

o) CD/1616, daté du 16 juin 2000, intitulé "Lettre datée du 7 juin 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, transmettant le texte d'extraits, portant sur les questions de désarmement et de sécurité internationale, du document final de la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Cartagena (Colombie) les 8 et 9 avril 2000";

p) CD/1617, daté du 21 juin 2000, intitulé "Lettre datée du 19 juin 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte, dans les versions russe et anglaise, de trois documents publiés lors de la récente rencontre des Présidents de leurs deux pays à Moscou";

q) CD/1618, daté du 22 juin 2000, intitulé "Lettre datée du 21 juin 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Colombie, transmettant le texte des paragraphes relatifs au désarmement du document intitulé 'Déclaration de Carthagène – Groupe de Rio an 2000 : Un engagement pour le millénaire', approuvé à la quatorzième réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, qui s'est tenue les 15 et 16 juin 2000";

r) CD/1619, daté du 27 juin 2000, intitulé "Lettre datée du 22 juin 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 17 juin 2000 par M. Vladimir V. Poutine, Président de la Fédération de Russie, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la signature du Protocole de Genève de 1925 et du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques";

s) CD/1621, daté du 6 juillet 2000, présenté par la délégation sud-africaine, intitulé "Opération Mouflon : destruction des surplus d'armes légères et de pièces de rechange de la Force de défense nationale sud-africaine";

t) CD/1622, daté du 4 août 2000, intitulé "Lettre datée du 1er août 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Chine à la Conférence et celui de la Fédération de Russie, transmettant les textes chinois et russe de la Déclaration commune faite le 18 juillet 2000 par les Présidents de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine au sujet de la défense antimissile";

u) CD/1623, daté du 8 août 2000, intitulé "Lettre datée du 4 août 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Kazakhstan, transmettant le texte d'une déclaration faite par le Ministère kazakh des affaires étrangères au sujet de l'expérience d'étalonnage 'Omega 3' réalisée par le Kazakhstan et les États-Unis d'Amérique à l'ancien polygone d'essais de Semipalatinsk";

v) CD/1625, daté du 13 septembre 2000, intitulé "Lettre datée du 6 septembre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte des observations faites par le Président Clinton le 1er septembre 2000 à l'Université de Georgetown au sujet d'un système national de défense antimissile, ainsi qu'un résumé analytique sur la défense antimissile";

w) CD/1626, daté du 20 septembre 2000, intitulé "Lettre datée du 19 septembre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte, dans les versions anglaise et russe, de la Déclaration commune intitulée "Initiative de coopération à la stabilité stratégique" et du Plan d'exécution qui ont été publiés lors de la rencontre des Présidents de leurs deux pays à New York, le 6 septembre 2000".

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

36. Pour faciliter la réalisation de progrès quant au fond pendant sa session de 2001, la Conférence a prié le Président en exercice et son successeur de tenir les consultations qui s'imposeraient pendant l'intersession et de formuler, si possible, des recommandations susceptibles de l'aider à commencer rapidement des travaux sur les divers points de l'ordre du jour, eu égard au fait que la Conférence était disposée à prendre le document CD/1624 comme point de départ de nouvelles consultations, plus intenses. Lors de ces consultations, il serait notamment tenu compte des propositions et des vues présentées ainsi que des débats tenus à la session de 2000.

37. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2001 seraient les suivantes :

Première partie : 22 janvier – 30 mars 2001

Deuxième partie : 14 mai – 29 juin 2001

Troisième partie : 30 juillet – 14 septembre 2001.

38. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-cinquième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 21 septembre 2000.

Le Président de la Conférence
Petko **Draganov**
Bulgarie
